

## Statement on principal adverse impacts of investment decisions on sustainability factors

**Nikko Asset Management Luxembourg S.A. (LEI: 549300FGDQCC2A0R2432)**

### Summary

Nikko Asset Management Luxembourg S.A. (« NAML ») prend en considération les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité (« PIN »). Le présent document est la déclaration consolidée relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité de NAML. Il couvre une période de référence allant du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 et est publié conformément au Règlement 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le « SFDR »).

Bien que cette première publication ne permette pas encore de commenter l'évolution des PIN, NAML a observé d'importantes divergences en termes de couverture des données, celle-ci pouvant aller de 5,9% (écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé) à 95,4% (absence d'initiatives pour réduire les émissions de carbone, violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et exposition à des armes controversées). Toutes les PIN sont intégrées dans les processus de contrôle ou de gestion des risques liés à l'investissement durable et, dans certains cas, sont utilisées dans le cadre des limites de risque ou des processus contraignants des Compartiments de NAML relevant des articles 8 ou 9.

NAML met l'accent sur les PIN lorsqu'elles correspondent à des caractéristiques environnementales et sociales promues par un produit, si leur impact est grave ou répété et si elles sont en contradiction avec ses politiques internes ou ses engagements externes. Leur surveillance est assurée par la Fonction de Gestion des risques de NAML (en sus de la surveillance qui peut être effectuée dans le cadre du processus d'investissement). Les observations éventuelles et les actions recommandées sont communiquées au Comité ESG & Stewardship Oversight, au Comité exécutif et au Conseil d'administration de NAML.

Bien que la Politique d'engagement de NAML et la Stratégie d'engagement et de bonne gestion de Nikko Asset Management Group prévoient l'intégration de l'ESG dans les processus de vote par procuration et d'engagement, elles ne font pas spécifiquement référence aux PIN du SFDR. La gestion de ces indicateurs pour les Compartiments de NAML relevant des articles 8 ou 9 incombe aux gestionnaires. Chaque gestionnaire a également la possibilité de prendre en considération les principales incidences négatives, telles que définies dans les prospectus des Compartiments, en prenant des mesures pertinentes, le cas échéant, y compris lors de l'exercice des droits de vote.

Nikko Asset Management Group adhère aux normes internationales suivantes qui peuvent être suivies par le biais de PIN :

- L'initiative Net Zero Asset Managers (émissions de gaz à effet de serre (GES) et empreinte carbone)
- La Task Force on Climate Related Financial Disclosures (émissions de GES, empreinte carbone et intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements)